

ENCADRANT- Autorisation d'intervention proximité des réseaux (AIPR)

- ◆ Durée de la formation : 1 jour (7 h)
- ◆ Durée du test : 1h
- ◆ Evaluations collectives au cours de la formation
- ◆ Examen QCM AIPR en fin de session

en application de l'arrêté du 22-12-2015 relatif au contrôle des compétences des personnes intervenant dans les travaux à proximité des réseaux
Validité : 60 mois

PROGRAMME

Public concerné :

Encadrant :
Personne assurant l'encadrement des travaux à proximité de réseaux enterrés ou aériens : chef d'équipe, chef de chantier, conducteur de travaux

1- Partie théorique (6 heures)

Rôle, mission et responsabilités de l'encadrant
Types et terminologie des réseaux aériens et souterrains
Prescriptions de l'arrêté de référence et du Code de l'Environnement
Vérification et exploitation des réponses aux DT-DICT
Lecture de plans : situation des réseaux et de leur fuseaux d'imprécision
Utilisation des moyens de protection collective et individuelle, et les faire utiliser
AIPR du personnel mis à disposition
Adéquation entre les besoins et le matériel à disposition
Identification des situations dangereuses ou inattendues
Règles d'arrêt de chantier
Accès aux ouvrages de sécurité
Constat contradictoire d'anomalie ou de dommage
Préparation des relevés topographiques de réseaux

2- Examen QCM (1 heure)

- Examen de compétences par QCM AIPR sur tablettes numériques fournies par CEPIM ou postes informatiques du client

Objectifs

- Approfondir vos connaissances sur la réglementation liée aux travaux à proximité des réseaux.
- Approfondir vos connaissances du Guide Technique.
- Identifier les risques métier pour adapter vos méthodes de travail.
- Préparer et obtenir l'examen AIPR sous forme de QCM.

Pédagogie et moyens :

Vidéoprojection
Manuel de formation
Vidéos et supports divers
Evaluation formative

Documents fournis :

Manuel de formation AIPR
Fichiers numériques :
Règlementation, guide

